



CONTRAT DE SERVICE PUBLIC 2024-2028

TEC



**Wallonie
mobilité
SPW**



ACCUEIL

m. **NICOLAS MARTIN,**

Président du Conseil d'Administration du TEC.





INTRODUCTION

m. **PHILIPPE HENRY,**

*Ministre Wallon du Climat, de l'Énergie, des
Infrastructures et de la Mobilité.*





**UN SYSTÈME DE TRANSPORT
PERFORMANT, INNOVANT
ET DURABLE**

m. **ETIENNE WILLAME,**

Directeur général du SPW Mobilité et Infrastructures.



RÔLE GLOBAL D'ASSEMBLIER DU SPW EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE MOBILITÉ



Wallonie
mobilité infrastructures
SPW



UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ COLLECTIVE ET PARTAGÉE À INTÉGRER

Autorité
Organisatrice
des Transports
collectifs et
partagés:

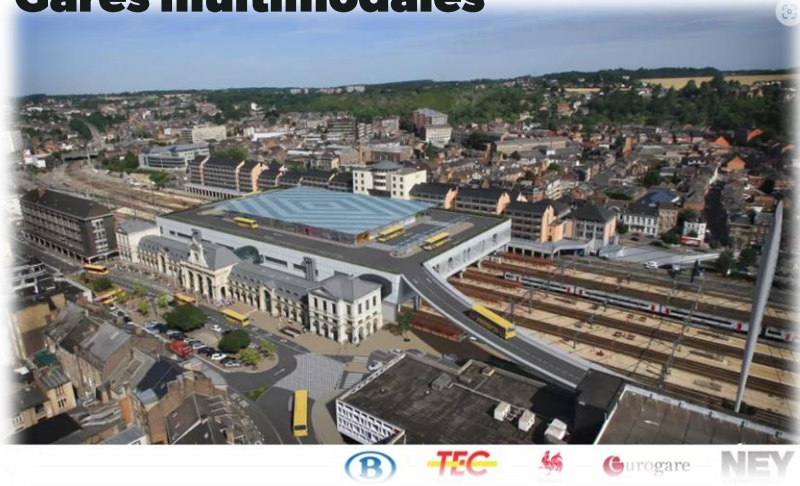


Wallonie
mobilité
SPW



DE + EN + D'INFRASTRUCTURES INTER- ET MULTI-MODALES

Gares multimodales



Reconfiguration urbaine



Covoiturage

UNE MULTIPLICITÉ D'ACTEURS EN MOBILITÉ COLLECTIVE ET PARTAGÉE À CONCERTER

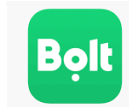
TEC



tous à pied



Et l'écosystème en devenir des opérateurs de mobilité partagée...





LE CONTRAT DE SERVICE PUBLIC

m. **JEAN-MICHEL SOORS,**

Administrateur général du TEC.



01

**LES PRINCIPES &
MISSIONS**

LES PRINCIPES

La philosophie du nouveau Contrat de Service Public.

COHÉRENCE

La cohérence du Contrat de service public aux stratégies et plans régionaux.

RÉCIPROCITÉ

Le caractère synallagmatique du contrat précisant de manière équilibrée les rôles, responsabilités et engagements de chacune des parties.

SIMPLICITÉ

La simplicité et la clarté du contrat, dans la formulation des objectifs et des engagements mutuels.

MISSION D'OPÉRATEUR INTERNE DE TRANSPORT

Les obligations de service public.

01

*L'établissement et la mise en œuvre des services publics de **transport réguliers par autobus et par mode ferroviaire urbain** (métro ou tramway) de voyageurs sur le territoire de la Région.*

02

*L'établissement et la mise en œuvre des services de **transport à la demande** de voyageurs sur le territoire de la Région.*

03

*L'établissement et la réalisation des **investissements d'exploitation** nécessaires à la fourniture de ces services.*

04

*L'apport **d'expertise** transport public à la Région.*

MISSIONS DÉLÉGUÉES

Le Gouvernement délègue au TEC trois missions, pour lesquelles le TEC bénéficie de financements selon les modalités arrêtées par le Gouvernement.



Mission déléguée
en termes
d'infrastructures
de transport public.



Mission déléguée
de services de transport
public réguliers
spécialisés en matière
de transport scolaire.



Mission déléguée
de subventionnement
du transport de
personnes à mobilité
réduite (TPMR).

02

LES OBJECTIFS

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Contrat de Service Public prévoit un objectif général :

- Traduire la vision **FAST** en participant au report modal ;
- Développer un système de **mobilité global durable** permettant l'accessibilité aux biens, aux services et au travail pour tous en faisant **diminuer la part modale de la voiture individuelle** au profit des autres modes de transport, dont la part de transport collectif doit s'accroître fortement (art. 13).

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES



Faire évoluer l'offre de transport et l'intermodalité

Renforcer l'attractivité de l'OTW



Jouer un rôle exemplaire de responsabilité sociale et sociétale du TEC et contribuer aux objectifs régionaux



LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

01

ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET L'INTERMODALITÉ

- Réussir la **mise en exploitation** effective des projets structurants urbains **tram/BUSWAYS**
- Redéployer les lignes TEC existantes vers un **réseau hiérarchisé et plus lisible et accessible**
- **Renforcer l'intermodalité** (principalement avec le train)

02

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ

- **Fiabiliser** le **service** au quotidien
- Optimiser le **parcours clients**
- Renforcer l'**attractivité de l'employeur**, en ce compris dans sa dimension genrée
- Mettre en œuvre le **pilotage basé sur des indicateurs fiables et consolidés**

03

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE

- **Décarbonation** des flottes
- Mise en place d'un **Plan d'action de développement durable**
- **Accessibilité universelle** des transports publics
- **Lutte contre le harcèlement & les violences sexistes** dans les transports en commun, **l'inclusion sociale**, la lutte contre toute forme de **discrimination**
- Garantie de la **transparence financière**, la **prévisibilité budgétaire** et l'amélioration constante de **l'efficience**

03

***LES MÉCANISMES
FINANCIERS***

LES MÉCANISMES FINANCIERS



- Prévisibilité financière à 5 ans pour le fonctionnement du TEC ;
- Poursuite du financement des grands projets (tram de Liège, extension du Métro Léger de Charleroi...) ;
- Financement de la décarbonation des flottes de véhicules et des infrastructures (dépôts...).

04

**LES PROJETS EN
COURS**

LES PROJETS EN COURS

PROJETS STRUCTURANTS

- *Tram de Liège*
- *Métro léger de Charleroi*
- *BUSWAYS de Mons, Liège et Charleroi*

REDÉPLOIEMENT DES ZONES

- *Des lignes opérationnelles autour du réseau structurant*
- *Une participation citoyenne*
- *Transport à la demande*

OPTIMISATION DU PARCOURS CLIENT

- *Fiabilité des infos en temps réel*
- *Digitalisation*
- *Simplification tarifaire et des canaux de vente*
- *Connaissance de la clientèle*

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- *SAE*
- *HASTUS*
- *Maîtrise des coûts*
- *Maîtrise des opérations*
- *Fleet Management*
- *Comptages*

... et bien d'autres !



SIGNATURE





Merci !

